

## **Conseil des Ministres**

### **Communiqué n° 08/2025**

Le Conseil des Ministres s'est réuni le mercredi 02 avril 2025, sous la Présidence de Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, Président de la République.

Le Conseil a examiné et adopté les projets de décrets suivants :

- **Projet de décret portant protection des victimes, de leurs familles, des auxiliaires de justice, des agents infiltrés et des dénonciateurs dans le cadre de la lutte contre la traite des personnes.**

Ce projet de décret vise à établir des mécanismes de protection et d'assistance au profit des victimes de la traite des personnes, de leurs familles, des témoins, des auxiliaires de justice, des agents infiltrés et des dénonciateurs.

Les mesures de protection sont notamment, la protection physique, psychologique et juridique, l'assistance judiciaire, l'immunité contre les poursuites, la confidentialité des procédures et la protection de l'identité de la victime, en plus de la protection des enfants, qui relève de la compétence du Département en charge de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille.

Il prévoit également des mesures d'assistance, notamment, les soins médicaux, l'aide sociale, la fourniture des informations nécessaires sur les droits de la victime et sur la procédure judiciaire suivie, ainsi que le droit de bénéficier d'une traduction tout au long de la procédure judiciaire si nécessaire, et tient compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.

- **Projet de décret modifiant certaines dispositions du décret 2016-082 du 19 avril 2016, modifié et complété, portant harmonisation et simplification du système de rémunération des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat et de ses établissements publics à caractère administratif.**

Ce projet de décret s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des conditions matérielles des travailleurs du secteur de l'éducation, concrétisant ainsi la vision de Son Excellence Monsieur le Président de la République, visant à promouvoir le capital humain de notre pays afin de pouvoir relever les défis actuels.

Ce décret vise également à faire bénéficier les agents contractuels régis par le décret n° 2019-050 fixant les conditions d'emploi et de rémunération des agents contractuels de l'Etat et de ses établissements publics à caractère administratif, et qui travaillent effectivement dans les établissements publics d'enseignement fondamental et secondaire, d'une indemnité mensuelle de craie de six mille (6000) MRU, hors taxes, pour une durée de neuf (9) mois.

- Il vise également à faire bénéficier les enseignants de la sixième année de l'enseignement primaire, d'une prime appelée « prime d'encouragement » d'un montant de deux mille (2000) MRU par mois pendant une durée de neuf (9) mois.
- **Projet de décret portant nomination du Président du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier National.**
  - **Projet de décret portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Société Mauritanienne des Postes (Mauripost).**
  - **Projet de décret portant concession provisoire d'un terrain dans la Wilaya du Trarza, Moughataa de Rosso au profit de la Société Thimar-Sarl.**

Le projet prévu par la société THIMAR Sarl vise à développer une exploitation agricole moderne, basée sur des pratiques durables. Ce projet répond à plusieurs enjeux stratégiques dont les principaux sont :

- ✓ Augmenter la production agricole pour réduire la dépendance aux importations et atteindre progressivement l'autosuffisance alimentaire.
- ✓ Générer 146 emplois directs et près de 1000 emplois indirects, contribuant ainsi à la réduction du chômage local.
- ✓ Stimuler l'économie locale à travers des investissements significatifs et une production agricole accrue.
- ✓ Intégration de techniques agricoles respectueuses de l'environnement pour assurer une exploitation durable du terrain.

**Le Ministre de la Justice, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Mauritaniens de l'Extérieur par intérim, a présenté une communication relative à la situation internationale.**

**Le Ministre de l'Intérieur, de la Promotion de la Décentralisation et du Développement Local a présenté une communication relative à la situation intérieure.**

**Le Ministre de l'Economie et des Finances a présenté une communication relative au Programme Prioritaire de Généralisation de l'Accès aux Services nécessaires au Développement Local**

La présente communication a pour objet de présenter le programme national dénommé « **Programme Prioritaire de Généralisation de l'Accès aux Services nécessaires au Développement Local** » élaboré sur instruction de Son Excellence le Président de la République, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, conformément à son programme électoral *Mon Ambition pour la Patrie*.

Elle s'inscrit dans le cadre de la création d'une dynamique de transformation économique et sociale sans précédent pour faire face aux problèmes structurels qui entravent le processus de développement du pays, pour améliorer l'efficacité des services fournis aux citoyens dans toutes les Wilayas du pays et pour créer un

environnement propice au développement en valorisant et en exploitant nos capacités dans les secteurs dans lesquels nous bénéficions d'avantages comparatifs.

Le programme comprend :

- **La généralisation des infrastructures scolaires** par la construction de 6114 salles de classes et réhabilitation de 525 salles ;
- **L'amélioration de la couverture sanitaire** en la rapprochant du citoyen par la construction de 2 nouveaux centres hospitaliers, 6 hôpitaux départementaux, 32 centres de santé, 204 points de santé ; la transformation de 16 postes de santé en centres de santé ainsi que la réhabilitation de 30 centres de santé et 54 postes de santé et l'acquisition de 126 ambulances neuves ;
- **L'accès à l'eau potable** par la réalisation de 917 forages et/ou puits modernes, l'équipement de 101 forages, l'alimentation en eau potable de 222 localités, la réalisation de 101 Adductions d'Eau Potable, l'augmentation de la production d'eau potable à partir de la nappe de Dhar pour passer de 12 000 à 17 000 m<sup>3</sup>/jour, le renforcement de l'accès à l'eau potable dans les centres urbains, la réalisation de 81 châteaux d'eau, l'acquisition de 14 citernes, etc. ;
- **Le renforcement de l'accès à l'électricité** par L'augmentation de la production d'électricité dans 29 centres urbains, l'électrification rurale de 179 localités et l'extension de 58 réseaux électriques ;
- **L'accélération du désenclavement des régions** : pour cette composante, des missions de terrain ont été réalisées pour identifier les zones à désenclaver en priorité. Les résultats de ces missions ont été croisés avec les doléances recueillies lors des ateliers régionaux ce qui a permis de structurer un premier programme de désenclavement de 664 millions de MRU pour 2025-2026 et un deuxième programme de 922 millions pour la période 2027-2028.
- **L'appui aux activités productives** en tirant profit des avantages comparatifs du pays dans des secteurs comme l'élevage et l'agriculture, pour maximiser les potentialités économiques régionales. **Au niveau de l'agriculture**, il s'agira de la construction et/ou la réhabilitation de 43 barrages, de confortement de digues et diguettes ; de la distribution de 875 km de grillage et l'aménagement de 101 périmètres maraichers. **Concernant l'élevage**, il s'agira de la réalisation de 39 forages pastoraux, la construction de 183 parcs de vaccination, de 3 nouveaux abattoirs, de 2 unités de collecte de lait ; d'un poste de santé vétérinaire, d'une ferme d'amélioration des races et l'ouverture d'une pharmacie vétérinaire ;
- **L'autonomisation et l'insertion des jeunes** pour lutter contre le chômage et l'exode rural et l'appui aux associations des jeunes à travers entre autres actions : l'octroi de 14 148 subventions pour les associations de jeunes et de 656 prêts pour les jeunes porteurs de projets, le financement de 10 startups et de 2 328 PME, la formation de 24 784 jeunes et le soutien à l'emploi pour 590 jeunes, la réhabilitation de 5 maisons des jeunes et l'équipement de 5 maisons de jeunes, etc.

Le budget global est estimé à 26 milliards MRU dont 8 milliards déjà en cours, 11 milliards programmés pour couvrir la période 2025-2026 et 7 milliards pour la période 2026-2027.